

seul arbre, ou que si la forêt fut restée vierge.

Nous ne demandons donc rien de déraisonnable dans la proposition que j'ai l'honneur de soumettre. Nous demandons simplement que les règlements soient changés de manière à déclarer que le colon pourra faire ce que bon lui semblera du bois qu'il abattrra sur le terrain qu'il est occupé à défricher dans le but de le soumettre à la culture. Vous lui donnez bien le droit de le détruire par le feu, pourquoi pas lui permettre d'en tirer partie pour lui aider à faire vivre sa famille et à faire les paiements de sa terre ?

Nous demandons aussi qu'il ne soit accordé aucune licence pour la coupe du bois, à qui que ce soit, sur les terres occupées par des colons, à moins que ce ne soit aux colons eux-mêmes, s'ils jugent à propos d'exploiter le bois pour les fins du commerce.

En même temps que je désire protéger ces colons, je désire aussi la protection des intérêts publics ; je ne veux pas que de faux colons inscrits par des spéculateurs en bois aient le droit de dépouiller la forêt pour l'abandonner ensuite, mais je veux empêcher la spéculation au détriment des intérêts de la colonisation.

Il est bien vrai qu'aujourd'hui le colon qui veut protéger sa forêt peut le faire en prenant lui-même une licence pour la coupe du bois sur sa terre ; mais savez-vous ce qui arrive, M. l'Orateur ? c'est que, quoique nos colons canadiens se lèvent très-tôt, ils arrivent presque toujours trop tard chez l'agent des bois qui démeure à St. Hyacinthe. Monsieur un tel ou un tel a obtenu avant eux une licence qui couvre toutes leurs terres. Même dans le cas où ils réussiraient à obtenir une licence eux-mêmes, voyez donc ce qu'il en coûte à un colon pour protéger sa terre, pendant dix ans qu'il prendra pour payer sa terre ! Il lui faut renouveler cette licence tous les ans et payer \$4 chaque année à l'agent, ce qui fait une imposition de \$40 pour celui qui veut se protéger contre les maraudeurs de la forêt ! N'est-ce pas là un abus criant contre lequel nous avons le droit de nous élever.

Nous demandons que le colon puisse prendre une licence quand il voudra commercer sur le bois, pour exploiter la partie du lot qu'il ne sera pas occupé à défricher, et que, lorsqu'il voudra conserver sa forêt intacte, on ne lui fasse pas exploiter à son détriment.

Nous demandons que quand il aura terminé ses paiements, quand même la patente ne serait pas encore émise, s'il a accompli les conditions d'établissement, qu'il soit libre de vendre son bois comme bon lui semblera.

Voilà, M. l'Orateur, quelques-unes des raisons qui m'ont engagé à faire cette proposition, et avec ces explications, j'espère qu'elles suffisent pour faire comprendre toute son importance et la nécessité qu'il y a de porter un remède au mal dont je me plains, si l'on veut favoriser le développement de la colonisation dans le Canada.

Les honnables membres qui représentent des townships situés dans le Saguenay, le St. Maurice, et la Vallée de l'Ottawa sentiront avant longtemps le même mal s'ils ne le ressentent pas à présent, et je les prie de considérer attentivement ma proposition.

### Chemins de Colonisation.

Nous insérons l'excellente correspondante qui suit au sujet de l'ouverture de nouveau chemins de colonisation.

Depuis longtemps je désire vous écrire au sujet de la colonisation, en arrière des comtés de Québec et Portneuf, dont vous occupez spécialement. Cette partie et connue de notre district n'est pas à dédaigner, tant s'en faut. À travers ces montagnes, j'ai pénétré jusqu'à la Rivière Batiscan, distante du St.-Laurent d'environ quarante-six à cinquante milles, et du sommet de certaines montagnes j'ai pu voir et contempler cette vallée, jusqu'au St. Maurice, dont les affluents, tel que le petit Bostonnais, n'étaient pas à plus de douze milles.

C'est un terrain généralement montagneux Il y a beaucoup de pertes occasionnées par les rochers et les lacs. Il est couvert de bois mêlés. Le merisier rouge et le bouleau y dominent. Les arbres sont gros et bien aînés. Il y a de belles érablières. Le pin y paraît rare mais de première qualité. Les épinettes y sont presque sans rivales. L'épinette rouge y est commune et très-grosse. Les lacs y sont presque en contiguïté. Les plus beaux pouvoirs d'eau se rencontrent à tous 1 s milles. La truite surabonde dans les lacs et les rivières. Elle est belle et soutiendra la concurrence avec celle de toutes les autres parties du pays. Le castor y construit encore paisiblement ses chaussées, sur tous les cours d'eau. Le climat n'est pas le même que celui des bords du St. Laurent, sous le même méridien. J'ignore s'il est moins rigoureux ; mais je sais qu'il y tombe moins de neige ; que la neige y vient plus tard et part plus tôt.

Les montagnes n'y sont pas contiguës comme les Laurentides. Elles sont entrecoupées par une continuité de vallons, qui permettent d'ouvrir partout des communications faciles. Ces vallons sont de bonnes terres arables, et leurs ramifications, sur les pentes radoucies des montagnes, leur donnent parfois une étendue considérable. Nul doute que tous ces vallons s'établiraient, si le gouvernement daignait s'occuper de cette vaste contrée, pour l'ouvrir à la colonisation. Je ne suis pas un chaud partisan d'immigration, sur une grande échelle ; mon opinion raisonnée est bien connue ; mais puisque ce mal est inévitable, vu la position anormale, où veulent nous placer les hommes de la contrée supérieure, on pourrait peut-être diriger vers ces vallons les flots de l'immigration de l'Europe continentale ; et bientôt un vaste réseau de populations s'étendrait depuis Québec jusqu'au St. Maurice et au Lac St. Jean.

On tâtonne depuis long-temps, pour trouver un chemin entre Québec et le Haut-Saguenay ou le Lac St. Jean, si on voulait comprendre, cette voie serait toute trouvée et déjà commencée. Les conditions voulues pour un tel chemin sont qu'il passe dans des endroits praticables et habitables. Il faut donc qu'il soit tracé à travers des terres arables, pour être laissé à l'entretien des habitants du lieu, soit comme fronteau, soit comme route. Autrement ce serait l'œuvre d'un jour ; car les parties inhabitées deviendraient impraticables, l'été comme l'hiver, par le défaut d'entretien.